



“ La Ministre Désir a annoncé récemment sa décision de prolonger le « code rouge » jusqu'au congé de carnaval, sur base des recommandations très claires des experts sanitaires. Elle a également précisé la possibilité, si les circonstances l'exigent, de voir le congé prolongé par une « suspension des cours en présentiel ». Des précisions à cet égard devraient arriver ces jours-ci. En effet, si l'on comprend que l'enseignement pourrait devoir être assuré à distance là où il fait actuellement l'objet d'un enseignement hybride, on voit moins bien quelles orientations seront effectivement retenues par l'enseignement fondamental et les deux premières années du secondaire.

Mais la vraie question, bien-sûr, concerne la poursuite de l'année scolaire. A l'heure d'écrire ces lignes, la Belgique est progressivement « cernée » par des pays où se diffuse rapidement la variante britannique du virus, beaucoup plus contagieuse que le virus initial : le Royaume-Uni, l'Irlande, mais aussi les Pays-Bas, l'Allemagne et la France. Il ne faut donc pas exclure que les mesures d'exceptions soient prolongées, voire renforcées pour plusieurs semaines. Si c'était le cas, notre attente à l'égard de la Ministre serait très claire : tracer une perspective stable concernant l'organisation des écoles jusqu'aux vacances de Pâques, c'est-à-dire jusqu'au mois d'avril.

La situation « quasi-normale » dans le fondamental pourra-t-elle être maintenue ? L'actuel enseignement « hybride », qui pose de vraies questions pédagogiques, sera-t-il jugé conforme à la situation épidémiologique ?

La réunion de concertation organisée ces jours-ci par la Ministre avec les principales organisations représentatives des PO, des enseignants et des parents devrait, nous l'espérons, permettre d'y voir plus clair. ■

Étienne MICHEL

Directeur général du SeGEC

12 janvier 2021